

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
novembre
2020

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 novembre 2020, à 20 h 00, par voie de visioconférence.

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Martin Lacasse, maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence: M. Jean-François Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Gagnon, directeur des Travaux publics et des ressources techniques et M. Christian Proulx, rédacteur en chef du journal Au fil de La Boyer.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte.

201101

ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE À HUIT CLOS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer directement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour également protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté unanimement

201102 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

201103 DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 272 767,24 \$ et celui des revenus de 49 196,09 \$ pour le mois de septembre 2020 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	44 026.43 \$
Sécurité publique :	25 358.42 \$
Transport :	71 795.78 \$
Hygiène du milieu :	59 888.03 \$
Santé et bien-être :	0.00 \$
Aménagement et urbanisme :	0.00 \$
Loisirs et culture :	69 128.81 \$
Frais de financement :	2 569.77 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

201105 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité concernant les principales réalisations de 2020 de même que les orientations pour 2021. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élu(e)s.

201106

DATES DE CONSEIL
CALENDRIER 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaire pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 qui débiteront à 20 h 00 :

6 janvier	7 juillet
3 février	18 août
3 mars	1 ^{er} septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	17 novembre
2 juin	1 ^{er} décembre

Adopté unanimement

AVIS DE
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 20-336 portant le titre de « Règlement modifiant le Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

François Audet, conseiller

201108

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 20-336 INTITULÉ «
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 14-264 «
RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS » »

Je, François Audet, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet de réviser, notamment, les modalités des droits de visite et d'inspection. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de décembre 2020.

François Audet, conseiller

201109

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES
DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #05

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 5 à Lévesque Construction Inc. tel que recommandé par FNX-INNOV Inc., au montant de 207 075,25 \$.

Adopté unanimement

201110

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
695 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite emprunter par billets pour un montant total de 695 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-198	307 500 \$
20-335	317 482 \$
20-335	70 518 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 08-198 et 20-335, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	64 300 \$	
2022.	65 400 \$	
2023.	66 500 \$	
2024.	67 600 \$	
2025.	69 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	362 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 08-198 et 20-335 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté unanimement

201111

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2020, au montant de 695 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

64 300 \$	1,45000 %	2021
65 400 \$	1,45000 %	2022
66 500 \$	1,45000 %	2023
67 600 \$	1,45000 %	2024
431 700 \$	1,45000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,45000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

64 300 \$	0,75000 %	2021
65 400 \$	0,85000 %	2022
66 500 \$	1,00000 %	2023
67 600 \$	1,25000 %	2024
431 700 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,66500 Coût réel : 1,65841 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

64 300 \$	1,83000 %	2021
65 400 \$	1,83000 %	2022
66 500 \$	1,83000 %	2023
67 600 \$	1,83000 %	2024
431 700 \$	1,83000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2020 au montant de 695 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 08-198 et 20-335. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.
3. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement

201112

COMBINÉ DE DÉSINCARCÉRATION À ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE
OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse offre le service régional en désincarcération ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour compléter l'achat d'un combiné de désincarcération à alimentation électrique ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service Incendie a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat d'achat d'un combiné de désincarcération à alimentation électrique à Élément 1200 Inc. pour un montant de 20 873,71\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201113

ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour compléter l'achat d'une plaque vibrante ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un financement supplémentaire de 45 553\$ en 2020 comparativement à 2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'investissement reconnues comme admissibles dans ledit programme réfèrent à l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) ou de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composants ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat d'achat d'une plaque vibrante à Avantis Coopérative Inc. pour un montant de 12 474,79\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201114

ACHAT D'UN ROULEAU ASPHALTE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour compléter l'achat d'un rouleau asphalte ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un financement supplémentaire de 45 553\$ en 2020 comparativement à 2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'investissement reconnues comme admissibles dans ledit programme réfèrent à l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) ou de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composants ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat d'achat d'un rouleau asphalte à Avantis Coopérative Inc. pour un montant de 25 237,01\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201115

ACHAT D'UNE REMORQUE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour compléter l'achat d'une remorque ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un financement supplémentaire de 45 553\$ en 2020 comparativement à 2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'investissement reconnues comme admissibles dans ledit programme réfèrent à l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) ou de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composants ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat d'achat d'une remorque à Remorque Côté 2010 Inc. pour un montant de 7 595,25\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201116

ACHAT CAMION DE SERVICE TRAVAUX PUBLICS
OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur des Travaux publics et des ressources techniques, M. Vincent Gagnon, à procéder à l'acquisition d'un camion de service Ford F-150 2017, modèle XLT, pour le service des Travaux publics, auprès de Bernières Automobile Inc., au montant de 45 984,25 \$, taxes incluses.
2. Le conseil autorise également le directeur général, M. Jean-François Comeau, à signer tous les documents requis pour finaliser la transaction.

Adopté unanimement

201117

TRANSFERT DE FONDS
REDEVANCES ÉOLIENNES VERS RÉSERVE FONDS ÉOLIEN

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyée par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 6 009,81\$, provenant de Redevances éoliennes vers Réserve Redevances éoliennes.

Adopté unanimement

- 201118 TRANSFERT DE FONDS
CESSION DE TERRAIN VERS LA RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279
- Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 2 000,00\$, provenant de Cession de terrain vers la Réserve Développement 279.
- Adopté unanimement
-
- 201119 TRANSFERT DE FONDS
RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279 VERS PROJETS
IMMOBILISATIONS DÉVELOPPEMENT 279 PHASE 2.1
- Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 4 409,99\$, provenant de la Réserve Développement 279 vers Projets immobilisations Développement 279 Phase 2.1.
- Adopté unanimement
-
- 201120 TRANSFERT DE FONDS
RÉSERVE FONDS SÉCURITÉ ROUTIÈRE VERS EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT AFFECTÉ
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Majorie Asselin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 6 980,00\$, provenant de la Réserve Fonds sécurité routière vers Excédent fonctionnement affecté.
- Adopté unanimement
-
- 201121 BUDGET 2020
RÉAFFECTATION DES CRÉDITS
- Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise les transferts des sommes suivantes
- Une somme de 5 000\$ du projet Aréna Ameublement/Équipement vers Terrain de balle – Amélioration infras.
- Adopté unanimement

201122

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 2 819 631

CONSIDÉRANT que le demandeur, Ferme Giresim, est propriétaire du 7191, rang de l'Hêtrière Est ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite agrandir un bâtiment d'élevage de 35 mètres carrés et ce, à 10,5 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT que le demandeur demande une dérogation mineure concernant l'article 21 du règlement de lotissement no 05-161, qui fixe les marges de recul par zones ;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 21 du règlement de zonage, les marges de recul sont spécifiées à la grille des spécifications. Actuellement, le lot 2 819 861 se localise dans la zone 113-A et les marges de recul minimales à respecter sont les suivantes :

- avant: 12 m
- arrière : 2 m
- latérale : 2 m

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment serait construit à la place des silos à grain actuels et que la distance de la ligne avant sera alors amoindri ;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande de dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT la résolution 201011 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil est favorable à la demande de dérogation mineure au demandeur, Ferme Giresim, propriétaire du 7191, rang de l'Hêtrière Est, à l'article 21 du règlement de zonage no 05-161, afin lui permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage de 35 mètres carrés et ce, à 10,5 mètres de la ligne avant, au lieu des 12 mètres prévus au règlement.
2. Conformément aux nouvelles règles en cours émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le contexte de la pandémie, une consultation écrite de 15 jours est prévue afin de permettre aux citoyens d'émettre leur avis sur la présente dérogation mineure. La consultation écrite aura lieu du 9 au 23 novembre inclusivement, selon les modalités décrites dans l'avis public à paraître.

Adopté unanimement

201123

ENTENTE RELATIVE AUX OBSTRUCTIONS DANS LES COURS
D'EAU
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a les compétences à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, tel que stipulé à l'article 103 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que l'article de la Loi autorise la MRC de Bellechasse à convenir d'une entente avec une municipalité locale afin de lui confier, notamment, la gestion des travaux prévus à la sous-section 1 du chapitre 3 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT que les parties jugent ainsi opportun que soient confiés aux municipalités locales l'exécution et la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, selon ce que prévoit l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure l'Entente relative aux obstructions dans les cours d'eau.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte d'entériner l'Entente relative aux obstructions dans les cours d'eau.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer ladite Entente, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

201124 DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 50,00\$ à l'AHDLCA pour soutenir le hockeyeur Marc-Antoine Boutin dans son parcours.

Adopté unanimement

201125 FÉLICITATIONS

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Majorie Asselin

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux familles qui ont participés massivement aux activités du week-end de l'Halloween proposées par le service des Loisirs.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

201128

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 39.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse
